

Québec, le 6 avril 2023

Huynh, Huy-Hoang
Enquêteur
Autorité des marchés publics
413, Rue Saint-Jacques, 1^{er} étage, local 160
Montréal (Québec), H2Y 1N9

Objet : Acquisition d'une suite de progiciels de gestion intégrés
N / Réf. : P22899-3
V / Réf. : Dossier-20230313-02

Bonjour Monsieur Huynh,

La présente lettre fait suite à votre *Demande de production de documents ou renseignements pour procéder à une vérification* du 29 mars 2023 relativement au dossier mentionné en objet.

Ainsi, nous avons déposé dans le répertoire sécurisé créé à cette fin les documents demandés.

Considérant l'ampleur du projet et la quantité de documents, nous jugeons pertinent d'apporter certaines précisions.

Tout d'abord, le processus d'appel d'offres pour le projet CASA a été précédé d'un C.T. général du Conseil du trésor le 21 avril 2015 (C.T. 214920). Ce C.T. général a été déposé dans le répertoire.

Par ce C.T., le Conseil du trésor a approuvé la demande de la Société de l'assurance automobile du Québec (ci-après : « Société ») de conclure un contrat selon un processus d'appel d'offres public comportant des modalités particulières, dont un dialogue compétitif.

Ce processus comportait les étapes suivantes : A) Préqualification – PGI; B) Préqualification – Services professionnels; C) Appel d'offres combiné – PGI + Services professionnels + Équipements; D) Évaluation de la qualité des offres reçues – Tour n° 1; E) Évaluation de la qualité des offres reçues – Tour n° 2; F) Dialogue compétitif en présence d'un vérificateur externe; G) Évaluation de la

qualité des offres bonifiées; H) Adjudication – Meilleur qualité / coût total d'acquisition (10 ans).

Le C.T. référait également au fait que le contrat à être conclu entre la Société et le soumissionnaire retenu en serait un en partage de risque.

Tel que vous le constaterez, la Société a reçu, lors de l'étape C, 3 soumissions, soit celles des alliances suivantes : CGI – Oracle, Deloitte – SAP et LGS – SAP. Tel que prévu à l'étape E, seules 2 alliances devaient être retenues pour passer à l'étape F du dialogue compétitif, soit les alliances ayant obtenu les meilleures notes tout en ayant obtenu la note de passage.

Ainsi, à cette étape, les alliances Deloitte – SAP et LGS – SAP ont été retenues.

Quant aux documents contractuels, nous avons déposé le *Contrat cadre* conclu avec l'alliance LGS – SAP, le *Contrat de services professionnels et de vente d'équipements* (ci-après : « le Contrat de services ») conclu avec LGS et le *Contrat de licence et droits d'utilisation de logiciels* (ci-après : « Contrat de licence ») conclu également avec LGS. Sont joints également 12 amendements au Contrat de services et 34 au Contrat de licence de même qu'un avenant relatif au *Contrat cadre* et au Contrat de services.

En plus de ces contrats, nous avons déposé les documents d'appel d'offres qui sont également inclus dans la documentation contractuelle.

Est aussi déposée au répertoire une *Entente de principe* qui avait précédé la signature des contrats mentionnés précédemment de même que 4 avenants à cette entente.

Vous trouverez également une transaction intervenue le 30 septembre 2020 entre la Société et LGS à la suite d'une médiation entreprise conformément à l'article 29 du Contrat de services.

Le *Plan de Qualité Programme* prévu à l'article 7.3.3 du Contrat de services et les ententes de lots prévues à l'article 7.3.4 de ce même contrat sont également déposés.

Finalement, relativement aux ententes, nous déposons 128 demandes d'ajustement de projet (DAP). Vous noterez que la dernière DAP porte le numéro 171. Les DAP manquantes sont, pour l'essentiel, des DAP qui ont été annulées. Deux autres DAP concernaient des fournisseurs autres que l'alliance.

Quant aux membres du comité de sélection, nous avons déposé un document contenant la liste des membres.

Au niveau des mécanismes de contrôle et des critères relatifs à la scolarité et à l'expérience des ressources de l'alliance, nous vous référons aux documents

d'appel d'offres, au Contrat de services ainsi qu'aux cahiers de réponses des soumissionnaires.

Des critères ont été mis en place pour les ressources stratégiques de l'alliance. Toutes ces ressources sont identifiées à l'annexe D du Contrat de services. Il peut s'agir soit de « coachs » ou des « teams leads ». Les attentes à l'égard de ces ressources sont décrites à l'article 2.10.3.1. de l'appel d'offres initial. Nous vous référons également aux cahiers de réponses des soumissionnaires, plus particulièrement aux articles 2.14.3, 2.15.3, 2.16.3, 2.17.3, 2.18.3 et 2.19.3.

Ainsi, les soumissions devaient identifier et inclure les CV de ressources pouvant agir à titre de « coach » ou de « team leads », ainsi qu'identifier et inclure les CV de ressources de relève.

Quant au remplacement de ces ressources stratégiques, il est encadré par les articles 8.5 à 8.7 du Contrat de services.

De plus, les membres du comité de sélection ont appliqué les guides et directives du Secrétariat du Conseil du trésor déposés au répertoire. Ils ont également eu accès aux documents de formation du Secrétariat du Conseil du trésor et de la formation interne leur a été dispensée. Les contenus les plus récents des formations du Secrétariat du Conseil du trésor sont déposés sur le répertoire. Nous déposons également les outils mis à la disposition des membres et les directives à leur égard.

Les validations relatives aux ressources stratégiques ont été effectuées par les membres du comité de sélection lors de l'analyse des soumissions. Ils ont alors vérifié que les candidatures satisfaisaient les critères fixés aux documents d'appel d'offres. Les membres ont visionné les enregistrements des entrevues de ces ressources stratégiques. Les auditeurs interne et externe étaient présents à chacune des étapes et rencontres lors du processus d'évaluation effectué par les membres.

En date du 5 avril, un montant de 477,6 M\$ a été engagé en vertu des contrats avec l'alliance.

Quant au calendrier de suivi du projet, nous avons déposé un document faisant état de l'évolution du calendrier au fil de l'avancement du projet.

La liste des équipiers de l'alliance est également déposée au répertoire. Cette liste inclut tant les ressources internes de l'alliance que les ressources externes. Elle n'inclut toutefois pas les ressources qui ont participé à des travaux facturés à coût forfaitaire.

Quant aux vérifications effectuées en lien avec les mécanismes de contrôle, nous vous référons à la section 12.4 du PQP et aux articles 8.5 à 8.7 du Contrat de services mentionnés ci-haut. Ainsi, la Société a validé chacune des ressources stratégiques proposées à titre de remplacement. Nous joignons la DAP 7 qui

contient les formulaires *Demande de remplacement de ressource* documentant les remplacements.

Finalement, nous avons déposé les différents rapports d'auditeurs internes et externes.

Comme vous le constaterez, la documentation est volumineuse et témoigne de l'ampleur du projet. Nous demeurons évidemment disponibles pour toute question en lien avec la documentation transmise.

Veuillez agréer, Monsieur Huynh, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Vicky Maranda,
Direction générale des acquisitions et du contrôle organisationnel